

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 JUILLET 2025 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le 23 Juillet à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Laroque sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 17 juillet 25

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Christiane CAZIMAJOU, Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Bernard DANÉY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Patrick EXPERT, Maryse FORTINON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Claude PEREZ, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Jean-Patrick SOULÉ, Aline TEYCHENEY, Catherine ZAUSA.

Absents : Bernard DRÉAU (Pouvoir Corinne LAULAN), Laurence DUCOS (Pouvoir Michel GARAT), Katell EYHRATZ, Laëtitia FAUBET (Pouvoir Didier CAZIMAJOU), Thomas FILLIATRE (Pouvoir Dominique CLAVIER), Michel LATAPY, Julien LE TACON (Pouvoir Jean-Patrick SOULÉ), André MASSIEU, Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Jean Marc PELLETANT (Pouvoir Alain GIROIRE), Denis PERNIN, Maguy PEYRONNIN, Audrey RAYNAL (Pouvoir Vincent JOINEAU), Françoise SABATIER QUEYREL (Pouvoir Bernard DANÉY.)

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

N°	DELIBERATION	VOTE
1	<p>D2025-117 : APPROBATION DES CONDITIONS DE CESSION DE BIENS PAR L'EPFNA</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'acquisition par la Communauté de Communes Convergence Garonne des propriétés référencées ci-dessous et aux conditions financières sus indiquées ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents et de prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
2	<p>D2025-118 : ATTRIBUTION DE LA CONTRIBUTION 2025 CLIC SUD GIRONDE - SERVICE DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement d'une cotisation de 28 580,40 € au profit du département de la Gironde ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes y afférents.</p>	UNANIMITÉ

3	<p>D2025-119 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUITE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ANIMATION DE LA VIE LOCALE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le classement de l'AMI suivant :</p> <table border="1" data-bbox="320 255 1075 546"> <thead> <tr> <th data-bbox="320 255 552 344">Associations</th> <th data-bbox="555 255 1075 344">Attribution de la subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="320 349 552 412">Complément'R</td> <td data-bbox="555 349 1075 412">3 000€</td> </tr> <tr> <td data-bbox="320 416 552 479">La Maryzette</td> <td data-bbox="555 416 1075 479">1 750€</td> </tr> <tr> <td data-bbox="320 483 552 546">Le B'Artolie</td> <td data-bbox="555 483 1075 546">2 250€</td> </tr> </tbody> </table> <p>APPROUVE le versement des subventions aux associations lauréates selon les montants ci-exposées.</p>	Associations	Attribution de la subvention	Complément'R	3 000€	La Maryzette	1 750€	Le B'Artolie	2 250€	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 37 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>
Associations	Attribution de la subvention									
Complément'R	3 000€									
La Maryzette	1 750€									
Le B'Artolie	2 250€									
4	<p>D2025-120 : VALIDATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOGEMENTS D'URGENCE A L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE DES DEUX RIVES »</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention de mise à disposition des deux logements d'urgence avec l'association « Mission locale des 2 Rives »</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 36 Contre : 0</p> <p>Abstention : 2 Vincent JOINEAU Audrey RAYNAL</p>								
5	<p>D2025-121 : REGLEMENT TOURNOI ET CONCOURS 2025 DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT « PIXEL FEST »</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la création du tournoi de jeux vidéo et du défilé Cosplay ;</p> <p>APPROUVE le règlement des deux concours et ses prix ci-annexés ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant au concours.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>								
6	<p>D2025-122 : VALIDATION DU PLAN D'ACTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONFIRME l'engagement de la communauté de communes Convergence Garonne dans la phase opérationnelle (phase 2) du Contrat d'Objectifs territorial 2024-2027 ;</p> <p>APPROUVE le Plan d'Actions tel que présenté ci-dessus et dans ses annexes.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>								

7	<p>D2025-123 : DELIBERATION DEFINISSANT LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIONS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>MET à disposition du public pendant une durée de 31 jours, du 01/10/2025 au 31/10/2025 inclus, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable à la mairie de Rions - 1 Place Jules de Gères 33410 RIONS ; à la Communauté de Communes - Direction Développement du Territoire 1 cours du Maréchal Joffre 33720 Podensac ; aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra formuler ses observations sur un registre disponible à la mairie et à la communauté de communes. Les pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet de la commune de Rions (https://www.rions.fr/) ainsi que sur le portail urbanisme de la communauté de communes (https://urbanisme.convergence-garonne.fr/).</p> <p>Le dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier de modification simplifiée ; - les avis des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ; - l'avis de l'autorité environnementale ; <p>Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, les lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie et à la communauté de communes.</p> <p>L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.</p> <p>A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le président. En application de l'article L153-47 du code de l'urbanisme, le maire ou le Président de la communauté de communes présentera au conseil communautaire le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.</p> <p>La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la CDC.</p>	UNANIMITÉ
8	<p>D2025-124 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2021-2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant au Contrat territorial d'Education Artistique et Culturelle (COTEAC) 2021-2025 ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.</p>	UNANIMITÉ
9	<p>D2025-125 : ACQUISITION DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE VIVANTS CATEGORIE III ET DESIGNATION DU TITULAIRE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à engager les démarches pour obtenir la licence ;</p> <p>DESIGNE Monsieur Jérôme GAUTHIER, Vice-Président en charge de la culture, nouveau titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants catégorie III</p>	UNANIMITÉ
10	<p>D2025-126 : SIGNATURE DE L'AVENANT ANNUEL 2025-2026 A LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE PORTETS RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRES DES SAISONS CULTURELLES 2024-2027 A L'ESPACE DE LA FORGE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 2025-2026 à la convention d'entente intercommunale 2024-2027 tel qu'annexée à la présente délibération ;</p>	UNANIMITÉ

11	<p>D2025-127 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la proposition d'attribution de subventions suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="320 282 1267 1341"> <thead> <tr> <th>ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES</th> <th>OBJET</th> <th>PROPOSITIO N 2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA PORTETS (association athlétisme de Portets)</td> <td>Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap. Formation de bénévoles encadrants.</td> <td>194,45 €</td> </tr> <tr> <td>FOOTBALL CLUB DES GRAVES</td> <td>Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7 ans.</td> <td>343,69 €</td> </tr> <tr> <td>JUDO PORTETS</td> <td>Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7 ans. Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap. Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC.</td> <td>768,00 €</td> </tr> <tr> <td>TENNIS CLUB DU RIEUFRET</td> <td>Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC.</td> <td>583,20 €</td> </tr> <tr> <td>UAC BOXE</td> <td>Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap. Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC. Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7 ans.</td> <td>929,26 €</td> </tr> <tr> <td>LES SENTIERS DE MONTESQUIEU (association de randonnée à Portets)</td> <td>Formation de bénévoles encadrants.</td> <td>207,00 €</td> </tr> <tr> <td>BOULES LYONNAISE PORTETS</td> <td>Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap. Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC. Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7 ans.</td> <td>1004,12 €</td> </tr> <tr> <td>AVENIR PAILLETON</td> <td>Demande exceptionnelle suite à la qualification en ¼ de finale de coupe de France féminine.</td> <td>388,80 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL GENERAL</td> <td></td> <td>4 418,52 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025.</p>	ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	OBJET	PROPOSITIO N 2025	CA PORTETS (association athlétisme de Portets)	Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap. Formation de bénévoles encadrants.	194,45 €	FOOTBALL CLUB DES GRAVES	Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7 ans.	343,69 €	JUDO PORTETS	Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7 ans. Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap. Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC.	768,00 €	TENNIS CLUB DU RIEUFRET	Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC.	583,20 €	UAC BOXE	Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap. Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC. Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7 ans.	929,26 €	LES SENTIERS DE MONTESQUIEU (association de randonnée à Portets)	Formation de bénévoles encadrants.	207,00 €	BOULES LYONNAISE PORTETS	Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap. Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC. Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7 ans.	1004,12 €	AVENIR PAILLETON	Demande exceptionnelle suite à la qualification en ¼ de finale de coupe de France féminine.	388,80 €	TOTAL GENERAL		4 418,52 €	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 37 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>
ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	OBJET	PROPOSITIO N 2025																														
CA PORTETS (association athlétisme de Portets)	Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap. Formation de bénévoles encadrants.	194,45 €																														
FOOTBALL CLUB DES GRAVES	Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7 ans.	343,69 €																														
JUDO PORTETS	Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7 ans. Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap. Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC.	768,00 €																														
TENNIS CLUB DU RIEUFRET	Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC.	583,20 €																														
UAC BOXE	Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap. Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC. Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7 ans.	929,26 €																														
LES SENTIERS DE MONTESQUIEU (association de randonnée à Portets)	Formation de bénévoles encadrants.	207,00 €																														
BOULES LYONNAISE PORTETS	Achat de matériel pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap. Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC. Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7 ans.	1004,12 €																														
AVENIR PAILLETON	Demande exceptionnelle suite à la qualification en ¼ de finale de coupe de France féminine.	388,80 €																														
TOTAL GENERAL		4 418,52 €																														
12	<p>D2025-128 : COTISATION ANNUELLE A L'ASSOCIATION « ROUTE DES VINS DE BORDEAUX EN GRAVES ET SAUTERNES »</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement de la subvention annuelle de 13 800 € à l'association « Route des vins de Bordeaux en graves et sauternes » pour 2025</p> <p>DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2025.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 36 Contre : 0</p> <p>Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 2 Dominique CLAVIER Thomas FILLIATRE</p>																														
13	<p>D2025-129 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION-CADRE D'ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT DU CENTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>PEUT recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;</p> <p>INSCRIT au budget primitif 2025 les crédits correspondants.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>																														

14	<p>D2025-130 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS PAR LES COMMUNES MEMBRES DE LA CDC CONVERGENCE GARONNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les conventions pour la mise à disposition de personnel pour permettre le fonctionnement des accueils de loisirs de la Communauté de Communes Convergence Garonne conformément au tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="320 331 1295 674"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>Agents</th> <th>Durée de la convention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cérons</td> <td>Buton Delphine</td> <td>01/09/25 au 31/08/26</td> </tr> <tr> <td>Cazaubon Nadia</td> <td>01/09/25 au 31/08/26</td> </tr> <tr> <td>Ricaud Laurine</td> <td>01/09/25 au 31/08/26</td> </tr> <tr> <td>Loupiac</td> <td>Wahid Rachida</td> <td>01/09/25 au 31/08/26</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Podensac</td> <td>Archambault Angélique</td> <td>01/09/25 au 31/08/26</td> </tr> <tr> <td>De Sousa Maria</td> <td>01/09/25 au 31/08/26</td> </tr> <tr> <td>Ducouso Mylène</td> <td>01/09/25 au 31/08/26</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Portets</td> <td>Ducouso Béatrice</td> <td>01/09/25 au 31/08/26</td> </tr> <tr> <td>Vaudon Mickaël</td> <td>01/09/25 au 31/08/26</td> </tr> </tbody> </table> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.</p> <p>INSCRIT au budget 2025 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant</p>	Communes	Agents	Durée de la convention	Cérons	Buton Delphine	01/09/25 au 31/08/26	Cazaubon Nadia	01/09/25 au 31/08/26	Ricaud Laurine	01/09/25 au 31/08/26	Loupiac	Wahid Rachida	01/09/25 au 31/08/26	Podensac	Archambault Angélique	01/09/25 au 31/08/26	De Sousa Maria	01/09/25 au 31/08/26	Ducouso Mylène	01/09/25 au 31/08/26	Portets	Ducouso Béatrice	01/09/25 au 31/08/26	Vaudon Mickaël	01/09/25 au 31/08/26	UNANIMITÉ
Communes	Agents	Durée de la convention																									
Cérons	Buton Delphine	01/09/25 au 31/08/26																									
	Cazaubon Nadia	01/09/25 au 31/08/26																									
	Ricaud Laurine	01/09/25 au 31/08/26																									
Loupiac	Wahid Rachida	01/09/25 au 31/08/26																									
Podensac	Archambault Angélique	01/09/25 au 31/08/26																									
	De Sousa Maria	01/09/25 au 31/08/26																									
	Ducouso Mylène	01/09/25 au 31/08/26																									
Portets	Ducouso Béatrice	01/09/25 au 31/08/26																									
	Vaudon Mickaël	01/09/25 au 31/08/26																									
15	<p>D2025-131 : CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA CDC ET L'INSUP ET DES APPRENANTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACTION DE FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL (AFEST) SOUTENU PAR LA REGION NOUVELLE AQUITAINE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la signature de la convention avec l'INSUP et les apprenants que l'INSUP mettra à la disposition du service Enfance Animation.</p>	UNANIMITÉ																									
16	<p>D2025-132 : AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX DU CAMPING INTERCOMMUNAL - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la conclusion d'un avenant pour travaux supplémentaire sur le lot n°5 « PLOMBERIE » conclu avec la société SERSET pour un montant de 1 798,22 € HT, soit une hausse de 7,57 %, inférieure au seuil de 15 % prévu par l'article R2194-8 du Code de la commande publique relatif aux modifications de faibles montants.</p> <p>APPROUVE la conclusion d'un avenant pour travaux supplémentaire sur le lot n°4 « PEINTURE » conclu avec la société FAU pour un montant de 1 890 € HT, soit une hausse de 18,14 %, comme le prévoit l'article R2194-3 du Code de la commande publique le marché peut être modifié quel que soit leur montant lorsque les travaux sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial.</p> <p>APPROUVE la conclusion d'un avenant pour travaux supplémentaire sur le lot n°2 « MENUISERIE ET SERRURERIE » conclu avec la société SMLG pour un montant de 302,50€ HT, soit une hausse de 1,52%, inférieure au seuil de 15 % prévu par l'article R2194-8 du Code de la commande publique relatif aux modifications de faibles montants.</p>	UNANIMITÉ																									
17	<p>D2025-133 : RÉHABILITATION DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL DE CADILLAC-SUR-GARONNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le montant prévisionnel définitif des travaux pour la réhabilitation du gymnase intercommunal à 1 740 000 € HT ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à procéder au lancement des marchés de travaux.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 35 Contre : 2 Alain GIROIRE Jean-Marc PELLETANT</p> <p>Abstention : 1 Maryse FORTINON</p>																									

Fait à Podensac,

LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ

